

Article premier La terre d'Israël est le lieu où naquit le peuple juif. C'est là que s'est formée son identité spirituelle, religieuse et nationale.

Art. 2 Constraint à l'exil, le peuple juif est resté fidèle à la terre d'Israël dans tous les pays où il s'est retrouvé dispersé

Art. 3 Motivés par ce lien historique, les Juifs ont aspiré à chaque génération au retour de leur souveraineté sur leur ancienne patrie. Au cours de ces dernières décennies, ils sont revenus en masse. Ils ont mis en valeur les terres incultes, ont fait renaître leur langue, ont construit des villes et des villages [...] et se sont préparés à l'indépendance politique.

Art. 4 En 1897, le premier congrès sioniste [...] a proclamé le droit du peuple juif au renouveau national dans son propre pays. Ce droit a été reconnu par la déclaration Balfour du 2 novembre 1917 [...].

Art. 5 La Shoah qui s'est abattue tout récemment sur le peuple d'Israël [...] a montré à nouveau le besoin de résoudre le problème dû à l'absence de patrie et d'indépendance du peuple juif, par le rétablissement en terre d'Israël de l'État juif, qui ouvrirait ses portes à tous les Juifs et confèrerait au peuple juif un statut d'égalité au sein de la communauté des nations. [...]

Art. 8 Le 29 novembre 1947, l'assemblée générale des Nations unies a adopté une résolution recommandant la création d'un État juif en Palestine. [...] Cette reconnaissance par les Nations unies du droit du peuple juif à établir son État indépendant est irrévocabile.

Art. 9 C'est le droit naturel du peuple juif de mener, comme le font toutes les autres nations, une existence indépendante dans son État souverain. En conséquence, nous proclamons la Création de l'État juif en Palestine, qui portera le nom d'Israël.

Proclamation d'indépendance de l'État d'Israël, 14 mai 1948, citée dans Frédéric Encel, Géopolitique du sionisme, Armand Colin, 2009.

articles	commentaire
Article premier La terre d'Israël est le lieu où naquit le peuple juif. C'est là que s'est formée son identité spirituelle, religieuse et nationale.	Réf Bible – diaspora – VIe av JC -
Art. 2 Constraint à l'exil, le peuple juif est resté fidèle à la terre d'Israël dans tous les pays où il s'est retrouvé dispersé	Fidélité <=> religion et <=> maintien des traditions dans les communautés juives... et qui leur est reproché depuis des siècles ! => persécutions
Art. 3 Motivés par ce lien historique, les Juifs ont aspiré à chaque génération au retour de leur souveraineté sur leur ancienne patrie. Au cours de ces dernières décennies, ils sont revenus en masse. Ils ont mis en valeur les terres incultes, ont fait renaître leur langue, ont construit des villes et des villages [...] et se sont préparés à l'indépendance politique.	Désir de retour en Palestine <=> dvpmt du sionisme qui n'existe que depuis la fin du XIXe... attention au "chaque génération" "Retour en masse" <=> arrivées de juifs avec le sionisme + installation et concurrence avec les rabes qui sont largement ignorés dans ce doc ! Renaissance langue hébraïque à partir des textes religieux

articles	commentaire
<p>Art. 4 En 1897, le premier congrès sioniste [...] a proclamé le droit du peuple juif au renouveau national dans son propre pays. Ce droit a été reconnu par la déclaration Balfour du 2 novembre 1917 [...].</p>	<p>Sionisme comme nationalisme juif =&gt; droit des peuples.. + déclaration Balfour – diplo GB - évoque foyer national en Palestine. =&gt; autant de raisons pour réclamer un territoire...</p>
<p>Art. 5 La Shoah qui s'est abattue tout récemment sur le peuple d'Israël [...] a montré à nouveau le besoin de résoudre le problème dû à l'absence de patrie et d'indépendance du peuple juif, par le rétablissement en terre d'Israël de l'État juif, qui ouvrirait ses portes à tous les Juifs et confèrerait au peuple juif un statut d'égalité au sein de la communauté des nations. [...]</p>	<p>La shoah entraîne la revendication exacerbée d'un territoire pour des raisons sécuritaires... Explicitement la Shoah est le catalyseur de la création d'Israël  Attente d'égalité pour les Juifs en tant que nation</p>

articles	commentaire
<p>Art. 8 Le 29 novembre 1947, l'assemblée générale des Nations unies a adopté une résolution recommandant la création d'un État juif en Palestine. [...] Cette reconnaissance par les Nations unies du droit du peuple juif à établir son État indépendant est irrévocable.</p>	<p>Résolution 181 29/11/1947 plan de partage Palestine &lt;=&gt; reconnaissance internationale d'Israël      "Irrevocable" = quoiqu'en disent les Arabes, Israël a le droit d'exister, c'est l'objectif du sionisme qui est atteint</p>
<p>Art. 9 C'est le droit naturel du peuple juif de mener, comme le font toutes les autres nations, une existence indépendante dans son État souverain. En conséquence, nous proclamons la Création de l'État juif en Palestine, qui portera le nom d'Israël.</p>	<p>Peuple juif = peuple à égalité des autres (cf déclaration des NU/ DUDH 1948)</p> <p>Nom Israël = nom donné au royaume de David et Salomon</p>